



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Beauport

---

RÈGLEMENT R.C.A.5V.Q. 114

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR L'URBANISME  
RELATIVEMENT À LA ZONE 51067AB**

---

**Avis de motion donné le 9 décembre 2014  
Adopté le 20 janvier 2015  
En vigueur le 30 janvier 2015**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51067Ab située approximativement au nord du boulevard Louis-XIV, à l'ouest de la rue du Sénégal, à l'est de la rue Astrid et au sud de l'avenue Sainte-Thérèse et de son prolongement vers l'ouest.*

*La zone 51071Mb est agrandie à même une partie du lot 4 921 657 située dans la zone 51067Ab, de sorte que les normes prescrites pour la zone 51071Mb s'appliquent désormais à la partie du territoire touchée par la modification.*

**RÈGLEMENT R.C.A.5V.Q. 114**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR L'URBANISME  
RELATIVEMENT À LA ZONE 51067AB**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE  
BEAUPORT, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

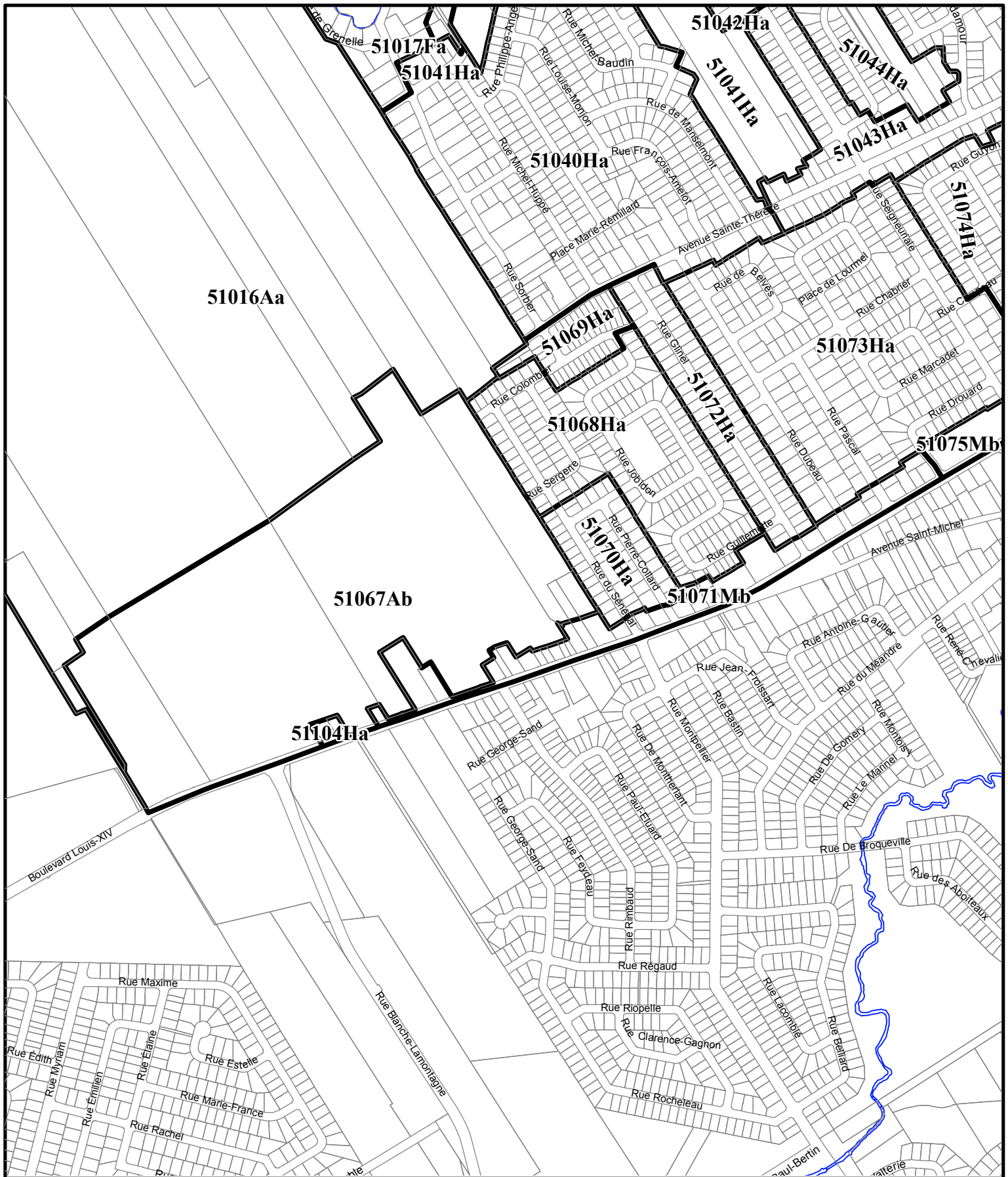
1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, est modifiée au plan numéro CA5Q51Z01, par l'agrandissement de la zone 51071Mb à même une partie de la zone 51067Ab qui est réduite d'autant, tel qu'illustré au plan numéro RCA5VQ114A01 de l'annexe I du présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

PLAN NUMÉRO RCA5VQ114A01



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR L'URBANISME  
ANNEXE I - ZONAGE  
EXTRAIT DU PLAN CA5Q51Z01

Date du plan : 2014-09-24  
No du règlement : R.C.A.5V.Q.114  
Préparé par : É.B.

No du plan : RCA5VQ114A01  
Échelle : 1:9 000

## **Avis de motion**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51067Ab située approximativement au nord du boulevard Louis-XIV, à l'ouest de la rue du Sénégal, à l'est de la rue Astrid et au sud de l'avenue Sainte-Thérèse et de son prolongement vers l'ouest.*

*La zone 51071Mb est agrandie à même une partie du lot 4 921 657 située dans la zone 51067Ab, de sorte que les normes prescrites pour la zone 51071Mb s'appliquent désormais à la partie du territoire touchée par la modification.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*